

C3	Installation d'équipements pastoraux	Priorité 1
Objectif stratégique	Maintenir et restaurer une mosaïque d'habitats favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire en dehors de l'espace agricole	
Objectif opérationnel	Lutter contre la fermeture des milieux ouverts.	
Contexte	Certaines parcelles sont colonisées progressivement par des ligneux, de type épine noire. Il est important de contenir leur croissance en procédant à un débroussaillage afin de garantir une plus grande richesse écologique, tout en préservant des zones de transition.	
Espèces concernées	Busard cendré (I), Busard St-Martin (I), Busard des roseaux (I) Pluvier doré (I), Cigogne blanche (I), Hibou brachyote (I), Outarde canepetière (I), Perdrix grise (II)	
Bénéficiaire	Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit, Fédération Départementale des Chasseurs, sociétés de chasse, Conservatoires d'Espaces Naturels, communes...	
Descriptif de la mesure	L'action vise à permettre le maintien de milieux herbacés (particulièrement les pelouses calcicoles) en mettant en place un pâturage d'entretien. Ce pâturage peut nécessiter l'installation d'équipements pastoraux. Cette action doit être souscrite uniquement en complément de la mesure A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Montant de l'aide	Contrat financé au coût réel, sur la base d'un devis estimatif et plafonné aux dépenses réelles.	
Eligibilité des parcelles	Réalisation d'un diagnostic obligatoire Celui-ci devra notamment définir : <ul style="list-style-type: none"> • la localisation de la zone de travaux sur la(les) parcelle(s), • les modalités techniques d'intervention. 	
Mesures type de gestion	A32303P « Financement d'équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »	

Cahier des charges :

Localisation :

Landes, friches ou autres milieux secs ou humides constituant une zone refuge, de nidification ou de nourrissage pour l'avifaune, particulièrement les pelouses calcicoles.

Engagements non rémunérés :

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Engagements rémunérés :

Temps de travail pour l'installation des équipements
Matériel d'équipements pastoraux : clôtures fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, panneaux solaires, breuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, abris temporaires, installation de portails et de barrières.

Précisions techniques complémentaires :

Calendrier de mise en œuvre :

Cette action intervient, en général, une fois en début de contrat
Calendrier à évaluer dans le cadre du diagnostic préalable.

Contrôles :

Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (dans le cadre de travaux effectués par le bénéficiaire).
Réalisation effective par comparaison avec les engagements du cahier des charges.
Vérification des factures (dans le cadre de travaux effectués par un prestataire extérieur) ou des pièces de valeur probante équivalente.

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

Evaluation de l'efficacité de la mesure reportée à l'évaluation de la gestion pastorale (mesure A32303R)

Sources de financement :

Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie.
Eventuellement collectivités locales et établissements publics.